



MISE A DISPOSITION DE BAC
POUR LES PARTICULIERS RÉSERVÉ À LA
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Attention : le bac est propriété de l'adresse. Il doit en cas de déménagement rester dans l'habitation.

Date de la demande :

Entre : **La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson**, dont le siège est situé au
Domaine de Charmilly, chemin des Clos BP 285 54701 Pont-à-Mousson Cedex,

Et :

Nom :

Prénom :

Adresse

Numéro et Voie :

Code postal :

Téléphone :

Commune :

Nombre de
personnes au foyer :

Vous demandez un bac pour quelle raison ?

Si autres précisez :

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis

Pour info : Livraison d'un bac de 140l pour les foyers composés de 1 à 3 personnes, et un bac de 240l pour les foyers composés de 4 personnes et plus.

- L'utilisation de ce bac est soumise au règlement du service ordures ménagères de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, disponible sur le site internet ou par le lien [règlement](#).
- La présente convention sera signée lors de la livraison du conteneur.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée. Merci de vérifier vos informations avant de les envoyer

Partie réservée à l'administration

Puce n°

Bac n°

Signature du demandeur :

Précédée de la mention «Lu et approuvé»

Il est délivré à l'utilisateur un bac de litre
en état neuf

Date de remise du bac :

Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Domaine de Charmilly, Chemin des Clos, BP 285 - 54701 PONT A MOUSSON Cedex - Tél. : 03 83 87 87 00
courriel : info@bassin-pont-a-mousson.fr